

#### GESTION ET TRANSACTION DE BIENS IMMOBILIERS

# Barème des Honoraires

#### **VENTES D'IMMEUBLES**

> < 100 000€</li>
 4000€ TTC
 > De 100 0001€ à 350 000€
 > De 350 001€ à 500 000€
 > De 500 001€ à 650 000€
 > > 650 001
 4% TTC

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, ils comprennent les prestations de publicité, visite, négociation et constitution du dossier de vente.

# LOCATIONS (DECRET 2014-890 DU 01/08/2014)

A la charge du locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction bail 8€ TTC le M².

État des lieux 3€ TTC le M².

> A la charge du propriétaire :

Publicité, Visite, constitution du dossier, rédaction bail 8€ TTC le M².

État des lieux 3€ TTC le M².

#### **GESTION LOCATIVE**

> A la charge du bailleur :

9% TTC du montant mensuel du loyer

Nos honoraires inclus la totalité de la gestion locative courante du bien.

## **EVALUATIONS IMMOBILIERES**

➤ Bien d'une superficie inférieure à 100m² 60€ TTC

➢ Bien d'une superficie à partir de 100m²
100€ TTC

(Nos estimations sont offertes pour tout mandat de vente qui nous est confié)

## <u>VIAGER</u>

> 7% TTC de la valeur vénale du bien